

AFFAIRE N° 52/2/- Réserve au profit de la Commune de
150 m2 de bureaux dans le Centre Administratif du Chaudron.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Depuis 1968, la création d'un Centre Administratif au Chaudron est envisagée. Après bien des difficultés, l'exécution de ce projet est en bonne voie.

C'est ainsi que la Municipalité qui est intéressée à cette réalisation se voit confirmer, suivant lettre de Monsieur le Directeur de la S.I.D.R. en date du 17 MAI 1971, la réservation dans le Centre Administratif du Chaudron de 150 m2 de bureaux qui permettront la création de divers services municipaux pour la population.

Ces locaux seront mis à notre disposition moyennant un prix de location se situant entre 350 et 400 Frs le M2 par mois. Il est à noter, cependant, que les travaux de finition concernant notamment les murs de façade, les cloisons, la peinture, le revêtement du sol et l'électricité seront à notre charge.

Bien que le point de départ du bail locatif ne se situera qu'à compter du 1er Janvier 1972, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de vous prononcer dès ici sur l'acceptation de cette location pour le prix et aux conditions fixées ci-dessus.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité, mais le prix de location devra faire l'objet de nouvelles discussions.

*